

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 122

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi les deuxième, troisième et quatrième lignes de la première colonne du tableau de l'alinéa 79 :

«

2014
2015
À partir de 2016

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'incitation à la sobriété énergétique doit débiter au plus vite.

Le texte issu de la première lecture de l'Assemblée nationale prévoyait une mise en application du dispositif de tarification progressive au 1^{er} janvier 2013. Cet amendement vise à rendre opérationnel le nouveau dispositif dès le 1^{er} janvier 2014, délai suffisant pour permettre de tenir compte du retard pris dans l'examen du texte et du temps nécessaire à la mise en place du dispositif de collecte et de calcul des volumes de bases et des bonus malus tout en tenant compte de l'urgence climatique et de mise en route de la transition énergétique.